

6. Date d'effet et durée de la Convention de Formation

La Convention prend effet le 18 juin 2018

Elle prendra fin le 18 juin 2019

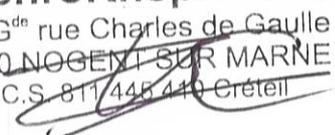
La Formation doit se dérouler sur cette période de validité.

7. Différends

Toute contestation ou différend relatifs à l'interprétation ou l'exécution de la Convention est de la seule compétence du Tribunal de Grande Instance de CRETEIL.

Fait en double exemplaires originaux, dont un remis à chacune des Parties

A NOGENT SUR MARNE, Le 18 juin 2018

Pour l'Organisme de Formation
SophroKhepri SAS
188 G^{de} rue Charles de Gaulle
94130 NOGENT SUR MARNE
R.C.S. 811 445 410 Créteil

Evelyne REVELLAT, Présidente

Pour l'Entreprise Bénéficiaire

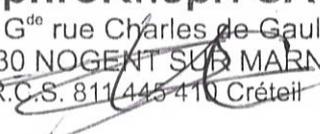
DIDAXIS

Dates de sessions:

Date	Nombre d'heure	Thème abordé
Du 18 au 21 juin	28H	Session 1
Du 9 au 13 juillet	35H	Session 3&4
Du 17 au 19 septembre	21H	Session 2
Du 22 au 24 octobre	21H	Session 5

A NOGENT SUR MARNE,

Le 18 juin 2018

Pour l'Organisme de Formation
Sophrokhepri SAS
188 G^{de} rue Charles de Gaulle
94130 NOGENT SUR MARNE
R.C.S. 811 445 410 Créteil

Evelyne REVELLAT, Présidente

Pour l'Entreprise Bénéficiaire

DIDAXIS

VII - Publicité et date d'entrée en vigueur

Article 23 : Publicité

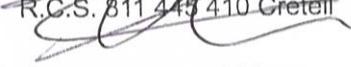
Le présent règlement est présenté à chaque stagiaire avant la session de formation.

Un exemplaire du présent règlement est disponible dans les locaux de SOPHROKHEPRI et sur son site Internet.

Fait à NOGENT SUR MARNE le 18 juin 2018

Affiché dans les locaux et remis au stagiaire

SOPHROKHEPRI

Pour l'Organisme de Formation
Sophrokhepri SAS
188 G^{de} rue Charles de Gaulle
94130 NOGENT SUR MARNE
R.C.S. 811 445 410 Créteil

Evelyne REVELLAT, Présidente

Pour l'Entreprise Bénéficiaire

DIDAXIS